

temporaire payée aux retraités proportionnels, n° 906. — Le 19 septembre 1946, un rapport fait au nom de la Commission des pensions civiles et militaires et des victimes de la guerre et de la répression sur le projet de loi tendant à coordonner le régime de l'ordonnance du 2 février 1945 avec les régimes de retraites des lois des 14 avril 1924, 29 juin 1927 et 21 mars 1928, n° 909. — Le 19 septembre 1946, un rapport fait au nom de la Commission des pensions civiles et militaires et des victimes de la guerre et de la répression sur la proposition de résolution de M. Coutant et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à fixer un rapport constant entre les pensions, retraites et allocations servies aux anciens travailleurs des banques nationalisées, à leurs veufs, veuves, ascendants et descendants, et les salaires effectivement servis dans la profession pratiquée, n° 912. — Le 19 septembre 1946, un rapport fait au nom de la Commission des pensions civiles et militaires et des victimes de la guerre et de la répression sur la proposition de loi de M. Yves Fagon et plusieurs de ses collègues tendant à permettre aux ouvriers des établissements industriels de l'État, de faire valider en regard de leur régime des retraites, le temps accompli en dehors des établissements, par suite des hostilités, n° 913. — Le 28 septembre 1946, une proposition de loi tendant à faire entrer en compte, pour le calcul de pension, le temps passé dans les usines travaillant pour la défense nationale, aux ouvriers mobilisés pendant la guerre 1914-1918, détachés dans ces usines, s'ils sont rentrés ou s'ils sont restés après leur démobilisation au service de l'Etat, n° 1111.

CHEVALIER (M. Fernand), Député du département d'Alger et territoire de Ghardaïa (*Collège des électeurs français citoyens musulmans et non musulmans*).

Son élection est validée [13 juin 1946] (A., p. 2530). — Est nommé membre de la Commission de l'intérieur, de l'Algérie et de l'administration générale, départementale et communale [26 juin 1946] (p. 2554).

Interventions :

Son rapport au nom du 5^e Bureau sur les opérations électorales du département du Lot-

et-Garonne [12 juin 1946] (A., p. 2512). — Est entendu lors de la nomination de membres des commissions [27 juin 1946] (p. 2555) — Est nommé membre de la commission de grâce amnistiante en Algérie [18 juillet 1946] (p. 2674). — Est entendu : dans la discussion du rapport sur les opérations électorales du département d'Alger et du territoire de Ghardaïa [19 juillet 1946] (p. 2734) ; — sur un incident, pour un fait personnel (p. 2738) ; — lors de la discussion : de propositions de loi tendant à établir la Constitution de la République française : *Discussion générale* [22 août 1946] (p. 3260 et suiv.) ; — du rapport sur la composition et l'élection de l'Assemblée de l'Union française : *Discussion générale* [2 octobre 1946] (p. 4391).

CHEVALLIER (M. Louis), Député du département de l'Indre.

Son élection est validée [13 juin 1946] (A., p. 2531). — Est nommé membre : de la Commission de l'éducation nationale et des beaux-arts, de la jeunesse, des sports et des loisirs [26 juin 1946] (p. 2554) ; de la Commission de la presse, de la radio et du cinéma (p. 2555) ; de la Commission nationale de presse et d'information [30 juillet 1946] (p. 2840). — Est désigné comme juré à la Haute Cour de justice [4 juillet 1946] (p. 2587).

CHEVALLIER (M. Pierre), Député du département du Loiret.

Son élection est validée [13 juin 1946] (A., p. 2531). — Est nommé membre : de la Commission de l'agriculture [26 juin 1946] (p. 2554) ; de la Commission de la reconstruction et des dommages de guerre (p. 2555). — Est désigné comme juré à la Haute Cour de justice [4 juillet 1946] (p. 2587).

Dépôts :

Le 26 juin 1946, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour accorder le bénéfice de la pension à certaines catégories de veuves et d'orphelins d'anciens militaires qui, jusqu'à